

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2018**

Salle polyvalente Michel Dinot - Place François Mitterrand

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 25

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Claire FLORENTIN-POIZOT, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Francine VERBRUGGHE

**Procurations : Philippe BERTRAND-DRIRA à Pascal PELINSKI
Béatrice BAURAIN De BERNARDO à Marie-José AMAH
Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON**

Secrétaire de séance : Jean-Yves SAUSEY

Date convocation : 18 mai 2018

N°2018-042

Objet : Fête des Pains - Tarifs des emplacements

Rubrique : 7.10

Rapporteur : Bertrand KLING

L'organisation de manifestations sur le domaine public donne lieu à la perception de droits.

Il est rappelé que les tarifs de la participation à la Fête des Pains n'ont pas été revus depuis la délibération du 27 avril 2015 et qu'il y a lieu de les actualiser et de les adapter à la formule renouvelée de cette manifestation.

A partir de l'édition 2018, Monsieur le Maire propose de fixer comme suit les droits de voirie liés à la participation à la Fête des Pains :

- Emplacement brocante - tarif malzévillois _____ 12€ / 4 mètres
- Emplacement brocante - tarif extérieurs _____ 18€ / 4 mètres
- Emplacement commerçants _____ 25€ / jour
- Forfait boulangers _____ 15€ / jour
- Supplément emplacement - forfait électricité _____ 5€ / jour

L'encaissement des droits de voirie sera opéré dans le cadre de la régie « droits de voirie » ou après l'émission d'un titre de recettes.

Vu l'avis favorable de la commission Vie Locale, Culture, Sports, Associations et Démocratie participative en date du 23 avril 2018,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Approuve les tarifs proposés ci-dessus à compter de la Fête des Pains 2018

Le Maire,

Bertrand KLING

